

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent se sentir bien et en sécurité à l'école. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, une planification annuelle des actions est nécessaire.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent les déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

Dans les dernières années, nos priorités étaient de poursuivre le développement des compétences socio-affectives de nos élèves. Au préscolaire, des interventions universelles sont réalisées en classe. De plus, des interventions plus ciblées sont offertes pour les élèves présentant des défis en lien avec la gestion des émotions. Selon le sondage SEVEQ (sécurité et violence dans les écoles québécoises) réalisé en 2021 auprès des élèves de la première à la troisième année, la perception des élèves est positive considérant que le résultat obtenu au climat de sécurité est à 94%. Les élèves observent qu'un adulte intervient si un élève frappe, si un élève est ridiculisé et ils ont l'impression que les règles en lien avec la violence sont claires (98%). La perception des élèves quant au climat de justice est à 87%, à 90 % concernant l'engagement et l'attachement au milieu et finalement à 96% concernant les relations interpersonnelles et de soutien.

Portrait de la situation

Les résultats du Seveq nous donnent de belles pistes de réflexion. Les comportements d'agressions rapportés par les élèves de troisième année concernent la violence verbale et la violence physique. Ces résultats ont fait en sorte que nous avons augmenté le niveau de soutien face à ces comportements. Un arbre décisionnel des interventions a été réfléchi en équipe afin d'assurer une prise en charge des élèves qui présentent une intensité ou une fréquence de comportements perturbateurs. Les élèves de troisième année perçoivent aussi une iniquité dans l'intervention. Depuis, nous intervenons davantage selon l'approche réparatrice, où les victimes sont impliquées dans la démarche de réparation.

Priorité(s)

Nous prioriserons l'enseignement explicite des comportements attendus par les techniciennes en éducation spécialisée (TES) et des animations universelles sur la gestion des émotions par la psychoéducatrice. Nous continuerons de porter une attention plus particulière à la violence verbale et physique entre les élèves. Nous miserons aussi sur la tolérance et le respect des différences. Nous poursuivrons l'implantation de nos moyens mis en place pour signaler les situations de violence et d'intimidation. Finalement, nous outillerons les nouveaux intervenants et les enseignants en lien avec l'approche réparatrice, qui propose des interventions gagnantes pour établir des relations saines et apprendre à gérer des conflits.



moi
j'agis

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- ✓ Des suivis sont offerts en individuel ou en sous-groupes pour les enfants ayant des besoins plus spécifiques.
- ✓ Ateliers d'habiletés sociales et de gestion de émotions (en classe, en petits groupes et en individuel).
- ✓ Les enseignantes et les éducatrices spécialisées accompagnent les élèves dans la démarche de résolution de conflits
- ✓ Ateliers animés par l'AVSEC sur des thèmes tels que les émotions, le civisme et les habiletés sociales, la prévention de la violence et la gestion de conflits.
- ✓ Retour de la présence des jeunes leaders lors des récréations pour l'animation des jeux organisés.
- ✓ Enseignement explicite des règles de vie.
- ✓ Arbre décisionnel des interventions à privilégier, ainsi qu'un niveau de soutien proposé selon la fréquence et l'intensité des comportements.

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Tous les adultes de l'école ont l'obligation d'intervenir lors d'un acte de violence ou d'intimidation. Les victimes, les témoins ou les parents à qui les enfants ont raconté des événements de violence ou d'intimidation doivent dénoncer la situation sans délai en utilisant un moyen de dénonciation.

- ✓ Arrêt d'agir.
- ✓ Cueillette d'informations auprès de tous les acteurs impliqués.
- ✓ Choix d'une intervention appropriée.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

**VIOLENCE ET
INTIMIDATION**
100%
**PRÉVENTION
INTERVENTION**

Mesures de soutien et d'encadrement :

- ✓ Application de l'intervention choisie auprès de l'auteur. Offrir le soutien nécessaire et orienter vers des services professionnels au besoin.
- ✓ Rassurer la victime. La rencontrer, évaluer ses besoins par rapport à la situation et lui fournir le soutien nécessaire.
- ✓ Rappel aux témoins de leur rôle.

Suivi :

Pour nous assurer que la situation a réellement cessé, nous vérifions auprès des victimes selon la règle du 2-1-1 si la situation s'est résorbée.

(Le 2-1-1, c'est 2 jours, 1 semaine et 1 mois plus tard).

La direction s'assure de l'application des moyens et du suivi auprès des parents.

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

En cas d'intimidation, l'élève doit s'adresser à l'adulte de l'école qui est le plus signifiant pour lui. Les parents qui soupçonnent que leur enfant est intimidé doivent le signaler au titulaire de leur enfant ou communiquer avec la direction.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@csnavigateurs.qc.ca

**Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire**



Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le :

**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec